



Une « exonération d'impôt inexplicable »

Les députés ont voté la suppression de leur indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) avec en remplacement un nouveau système de remboursement sur justificatifs. Ce changement amène une suppression de la cotisation sociale généralisée (CSG) pour les parlementaires dans un contexte où elle augmente de 1,7 point pour les retraité(e)s.

L'EDITO :

Rappel pour les 15.8 millions de retraités :

- Pas de revalorisation de retraite supérieure à 1200 euros depuis avril 2013 (1.3%)
- 2013 Création de la Contribution additionnelle de solidarité de 0,3% payée uniquement par les retraité(e)s (au seuil 2)
- 2014 La suppression de la "demi-part des veuves et veufs"
- 2017 Baisse des retraites de 1.7 % (CSG) au programme de Mr Macron.

**Quittez vos chaussons,
chaussez vos petons,**

**Après le 12, on lâche
rien, toutes et tous à la
MANIFESTATION**

du 26 sept. 2017

(action nationale unitaire des retraités)

10H00 Vieux-Port

L'APA Allocation Personnalisée d'Autonomie en feuilleton sur le Post' Hier

- Une lutte victorieuse après 117 jours de grève des aides-soignantes et des agents de service hospitalier d'une maison de retraite du Jura.
- Une ponction de 200 millions sur les dotations annuelles allouées aux maisons de retraite publiques qui va fragiliser l'accompagnement des 300.000 personnes âgées accueillies dans ces maisons, obligeant de nombreuses structures à réduire leur personnel.
- Un échange avec un syndiqué dernièrement qui voulait tout savoir sur les APA et nous faisait part de ses inquiétudes et de ses lacunes quant aux dispositions et conditions des APA.

Tout cela nous amène à réaliser, sous forme d'un feuilleton en 4 ou 5 épisodes (comme naguère les feuilleton qu'on pouvait suivre dans les journaux locaux), un dossier APA que vous pourrez suivre et conserver et que nous publierons dans les prochains numéros du Post' Hier...

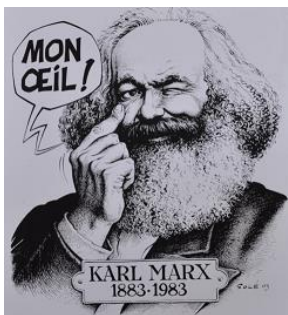
Suite page 3

Les Ehpad ? Nos Maisons de retraite

Vieillesse de la population oblige, le nombre de personnes en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ne cesse d'augmenter. Fin 2014, elles étaient 592900, dont trois quarts de femmes. la moyenne d'âge des personnes accueillies soit 84 ans et 5 mois croît elle aussi. il existe trois types d'Ehpad, public, privé à but non lucratif, privé à but lucratif. Qu'ils soient publics ou privés, les Ehpad sont tenus de signer une convention tripartite, car ils bénéficient de fonds du conseil départemental et de l'agence régionale de santé (ars). C'est celle-ci qui assure le financement intégral des postes d'infirmiers, de médecins coordinateurs, ergothérapeutes et 70 % de celui-ci des aides-soignantes et aides médico-psychologiques (les 30 % restants étant pris en charge par le conseil départemental). selon une étude de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (cnsa) publiée en juin 2017, le tarif moyen d'un Ehpad est de 1949 euros par mois, avec de très fortes disparités géographiques.

Le secteur des Ehpad à but lucratif est en pleine expansion, il est dominé par quelques groupes d'envergure internationale: Korian, Orpea et Domusvi, des mastodontes qui dépassent largement la centaine d'établissements (290 Ehpad pour Korian). Il offre aux investisseurs des marges bénéficiaires qui vont de 17 % à 22 %. Chez Korian, les profits ont augmenté de 125 % entre 2015 et 2016, des bénéfices qui se font notamment sur le dos du personnels et des résidents !.

Pour le droit à une retraite digne dans des Ehpad publics, je serai dans la rue le 26 septembre



Et ils nous disent :

«Oh, les Français n'aiment pas les réformes!»

Ah bon! Mon oeil!

Quand en 1946 Marcel Paul a nationalisé l'énergie, quand Maurice Thorez a créé le statut de la Fonction Publique, quand Paul Langevin a conçu le CNRS, quand Ambroize Croizat a bâti la Sécurité Sociale, généralisé les retraites, conçu les C.E, la médecine du travail, la prime prénatale, l'allocation de salaire unique, la prévention dans l'entreprise, la reconnaissance des maladies professionnelles, la formation professionnelle...

les Français ont, syndicalement et politiquement, adoré !

2017 : Année Vie Nouvelle



Dans le cadre des trois tirages effectués par la Section Syndicale sur la vente des Vignettes Fabrégoules, le lot du 3^{ème} tirage sera....

un abonnement d'un an (6 numéros) à Vie Nouvelle

L'APA : 1^{er} Episode

Mais avant un petit rappel.

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, entrée en vigueur en 2016, est centrée sur le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, mais elle comprend également des mesures visant à harmoniser et rendre plus transparente la tarification des maisons de retraite.

Un décret d'application publié en décembre 2016 prévoit un nouveau mode de calcul pour les budgets "dépendance" des établissements, financés majoritairement via l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) versée par les départements.

La section "dépendance" permet le financement des prestations d'aide et de surveillance, pour l'accomplissement des actes ordinaires de la vie courante: psychologue, aide-soignant etc.

Jusqu'à présent, ce budget était négocié avec le Conseil départemental,

selon les besoins et les particularités de la maison de retraite et de ses résidents. Avec la réforme tarifaire, "les conseils départementaux distribueront un budget dépendance moyen entre tous les Ehpad, sans prise en compte des disparités".

S'il se veut plus juste au travers d'une équation dite "+objective+", ce nouveau mode de calcul implique une importante ponction de l'enveloppe destinée aux maisons de retraite publiques.

Les 200 millions qui leur seront retirés seront redistribués aux autres établissements, sans exigence particulière.

Quasiment tous les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) publics (3.352 en France) seront affectés par la réforme

1 Qui peut bénéficier de l'APA ?

L'APA est l'allocation personnalisée d'autonomie. L'APA est une aide pour les personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

On dit que les personnes âgées sont en perte d'autonomie quand elles ont des difficultés liées à la vieillesse dans la vie de tous les jours.

Par exemple quand les personnes âgées ont besoin de l'aide de quelqu'un pour se lever, se déplacer, se laver se nourrir, faire leurs courses....

2 Deux APA : l'APA à domicile et l'APA en établissement

Toutes les personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie peuvent bénéficier de l'APA.

Il y a deux types d'APA :

- **L'APA à domicile** pour les personnes âgées vivant à domicile ou vivant dans un appartement dans un logement-foyer.
- **L'APA en établissement** pour les personnes âgées vivant dans une maison de retraite médicalisée.

3 Comment est calculée l'APA ?

L'APA dépend des revenus de la personne.

En fonction de leurs revenus les personnes peuvent :

- ne rien avoir à payer en plus
- avoir un complément à payer en plus.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement réforme l'APA. Cette loi a été votée en décembre 2015. Cette réforme de l'APA c'est :

- pour donner plus d'aide aux personnes âgées en perte d'autonomie à domicile
- pour réduire la part à payer par la personne âgée bénéficiaire de l'APA à domicile.

4 Qui verse l'APA ?

Le bureau des personnes âgées de votre département verse l'APA.

A suivre... dans le prochain Post's Hier

- **A quoi sert l'APA à domicile ?**
- **Comment faire la demande d'A.P.A à domicile ?**
- **Que se passe-t-il une fois la demande envoyée ? 13. La grille Aggir et son classement**



La Poste envisage de livrer les colis le dimanche et... en ce moment même, le groupe Mulliez et sa société AUCHAN, forme ses hôtesse d'accueil en les envoyant en stage dans les bureaux de poste, pour apprendre le métier de guichetier....

Société ultra libérale, je te hais !



La dernière ligne droite

144 vignettes réglées... et plein de camarades n'ont pas encore pris leurs vignettes ! C'est pourtant du succès de cette souscription que l'on fera un succès de notre 12^{ème} Fête et un point d'appui formidable pour nos prochaines luttes, pour la défense de nos droits et acquis, pour l'amélioration de notre pouvoir d'achat !

Noir, pair et passe !

Ceux qui jouent ne sont pas ceux qui payent ! La preuve avec la crise de 2007 and Co supportée en grande partie par les retraités, et les travailleurs. Voilà qu'aujourd'hui c'est encore à nous à qui on demande des efforts. CSG, blocage des pensions. Rien pour le social à La Poste non plus en ce qui nous concerne. Il est temps d'investir le champ social et de récupérer les millions d'euros que La Poste distribue à son gré. La question d'un Comité d'Etablissement se pose de plus en plus comme le souligne la Fédération FAPT poste. La Commission Sociale des retraités CGT des BdR propose un grand débat sur les revendications déposées à la direction régionale. Nous souhaitons avec force, dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne Poste Colbert, un lieu d'accueil géré par les retraités. Devant une situation de plus en plus alarmante, la Commission sociale proposera à la Région, des rencontres avec des retraités d'autres départements sur l'engagement social



**On se revoit le ...
26 Octobre !**

...et d'ici là, on aura le temps de vous préparer un ordre du jour !

**en espérant vous croiser dans
les prochaines manifestations .**